

Les idées de Talleyrand sur l'Europe

Un concept de l'Europe du XIXe siècle présenté au Congrès de Vienne en 1814

Par le Dr. Alexandra Von Ilsemann, texte communiqué par Alexandre Belonoschkin

Première Partie : Un système de principes

De nos jours, l'Union Européenne est la principale expression de l'Europe. La création de cette union fut le résultat direct du travail conjoint de la France et de l'Allemagne après la Seconde Guerre Mondiale. Cette idée d'une unité européenne a toujours existé et elle fut fréquemment exprimée par une notion plutôt vague d'identité européenne partagée, d'histoire et de civilisation communes. Dans les faits, c'est une histoire à forte expression militaire, mais néanmoins une histoire commune qui a uni les nations européennes pour l'éternité. Ces nations interdépendantes obligées de partager un continent furent de ce fait soumises à la pression d'une politique commune. Les Européens ont toujours dû faire preuve de pragmatisme en matière de politique étrangère afin de parvenir à un statu-quo pacifique et pour permettre à de nombreuses nations de se concentrer sur leur propre développement au lieu de se précipiter sur un autre champ de bataille.

Replacer la France au centre de l'équilibre des pouvoirs

Le fameux concept d'équilibre du pouvoir entre les grandes puissances fut en fait développé par des hommes d'Etats et des diplomates européens convaincus que la création d'un équilibre politique pourrait être une méthode efficace afin de diminuer le risque de future guerre. Au bout du compte, cette idée ne fut jamais validée et on peut attribuer ce fait soit à la tradition européenne de guerre, soit à l'ambition hégémonique d'un pays en particulier.

Le XIXe siècle a été le siècle par excellence du paroxysme de l'art diplomatique européen. L'illustration de cette idée fut l'événement constitué par le Congrès de Vienne.

Après vingt et un ans de conflits étalés entre la Révolution et les guerres Napoléoniennes, le but du Congrès de Vienne était de restaurer et de maintenir la paix pour la durée d'un siècle. Ce résultat fut atteint car il était basé sur un système de principes intimement liés et développés par le Ministre français des Affaires Etrangères de l'époque, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord.

Pour Talleyrand, Le Congrès de Vienne s'est avéré être l'environnement idéal de présentation de sa conception personnelle d'une Europe équilibrée établie sur des principes sains et classiques de politique étrangère. Cette vision reprenait les anciennes idées de la diplomatie française avec une référence à la conception d'un équilibre avancé par le Cardinal de Richelieu. La France était un facteur indispensable à la restauration de tout équilibre politique et Talleyrand avait bien l'intention de faire en sorte que les Alliés de Chaumont ne l'ignorent pas. De surcroît, Talleyrand avait conscience qu'il pouvait également compter sur la fascination secrète éprouvée par toutes les autres nations, vis-à-vis de la « Grande Nation » depuis l'époque de Saint Louis. Même pendant l'époque révolutionnaire et la domination Napoléonienne, l'obsession liée au drame politique français ainsi que la révérence pour la civilisation française n'avait jamais cessé d'exister. Outre ce fait, le réalisme politique indiquait qu'une Europe sans un royaume français fort et reconnu serait vouée à l'échec.

Pendant des siècles, le royaume de France a été à la tête de l'Europe, aussi bien dans les domaines politique que culturel. Talleyrand n'avait jamais envisagé de se départir de cette prééminence. Ses Instructions pour le Congrès démontraient son objectif de présenter sa nation à Vienne en tant que partenaire désormais stable sur le plan intérieur et politiquement fiable.

Les Instructions de Talleyrand, dont il était l'auteur, furent acceptées sans aucune hésitation par Louis XVIII et peuvent être perçues comme la référence la plus importante relatant la façon dont la France souhaitait imposer sa politique au Congrès de Vienne. Le Ministre Français des Affaires étrangères y exprime avec assurance sa conviction que la délégation française aurait un droit d'entrée aux négociations du Congrès. L'ambition politique de Talleyrand n'a pas été limitée à cette démarche initiale. Il considérait l'appartenance de la France comme obligatoire dans tout système opérationnel de l'Equilibre Européen. Pour lui, cela ne donnait aucunement matière à discussion. Le fin diplomate qu'il était, savait que cette attitude française, en dépit de la défaite complète de Waterloo, impressionnerait les autres représentants officiels à tel point que ce postulat ne serait pas remis en cause. Talleyrand avait bien évidemment l'intention de faire référence plus ouvertement à la suprématie française générée par des siècles de gloire, une fois que ce système de Famille Européenne aurait été mis en œuvre. Pour lui, que la France soit uniquement membre d'un groupe de pays puissants n'était pas suffisant. Il voulait que la France regagne le leadership virtuel de l'Europe qui avait toujours été sien.

Tout en essayant d'atteindre son objectif politique, Talleyrand devait cependant rehausser le blason de sa chère nation. Depuis la Révolution, la France était considérée comme une menace vis-à-vis des états voisins mais également comme un facteur potentiel et puissant d'instabilité politique en Europe. Afin de réfuter cette idée, Talleyrand avait fait savoir que son gouvernement et lui considéraient les épisodes révolutionnaires et bonapartistes exportés par sa nation sur le territoire Européen comme deux simples faits de l'histoire. Talleyrand présentait son pays avec un rôle d'arbitre apaisé dans les querelles éventuelles. Ces dernières ne manqueraient pas de surgir car les puissances victorieuses participant au Congrès ne cesseraient de vouloir assouvir leurs appétits personnels pour davantage de territoire et de pouvoir au sein de l'Europe. Talleyrand avait déjà préparé le terrain avant que le Congrès ne se réunisse, en renforçant la perception d'un membre de la dynastie des Bourbons remis sur le Trône en France comme un exemple de souveraineté saine et modérée. C'était, bien sûr, une façade diplomatique. Mais les alliés, responsables en grande partie de l'installation de ce souverain, impopulaire et incompetent, n'auraient rien eu à gagner de son discrédit public.

L'approche de Talleyrand vis-à-vis du Congrès de Vienne était véritablement européenne mais avec une touche « à la Française ». En tant que priorité la plus haute, il déclara la création d'une Balance Européenne des Puissances incluant la France. Cette idée fut suivie du rétablissement subtil de la prédominance française.

Le principe du Droit Public

Pour parvenir à ce résultat, il lui fallut ainsi limiter l'appétit des autres nations ambitieuses qui avaient réussi à faire plier la France. Afin d'assouvir le désir français de sécurité étrangère et d'une prédominance reconnue, Talleyrand décida d'adopter la doctrine du Droit Public (Droit des Gens), un système regroupant plusieurs préceptes internationaux élaborés. Ce dernier était très en vogue au XVIIIe siècle, connu et apprécié par ses collègues diplomates, éduqués dans la même tradition de pensée politique.

Si l'on remonte à la source de la conception politique de Talleyrand, il apparaît clairement qu'il était profondément impliqué dans le mouvement du Siècle des Lumières. Voltaire était son philosophe de prédilection.

Talleyrand a redéfini de nombreuses doctrines idéalistes liées au Siècle des Lumières et leur a insufflé suffisamment de réalisme politique pour les rendre fonctionnelles en 1814. Ce faisant, ses principes étaient basés sur « l'ordre véritable », « l'ordre des choses existant » et de « vrais principes ». Ces trois idées sous-entendaient un ordre préexistant assimilé à une idée de l'autorité naturelle supérieure liée à une obligation morale. En tant qu'ancien homme d'Eglise (évêque d'Autun), il était trop prudent, voire cynique, pour employer l'expression « ordre divin » lorsqu'il faisait référence à la loi naturelle, la fameuse doctrine des Philosophes des Lumières.

Il lui fut ainsi aisé de déduire de cette loi naturelle, les trois principes classiques de la diplomatie Européenne : le principe de droit public, le principe de légitimité et le principe d'équilibre.

Le recours à ces principes ne devait pas être perçu comme de altruïsme entre les nations mais comme l'expression du réalisme politique le plus pur qui soit. Talleyrand avait conscience que ces principes incarnaient l'unique possibilité d'intervenir au nom de la France.

Talleyrand, en effet, pouvait aisément rappeler à ces anciens Alliés que leur bataille contre Napoléon fut menée et remportée sur le fondement même de ces principes. Entre ses mains, c'était un argument irréfutable pour exiger le maintien et l'exécution immédiate de cette idée à l'avantage de la présence française au Congrès de Vienne.

En conséquence, Talleyrand mit en pratique une méthode empirique dans ses idées politiques en appliquant les principes de Droit International de façon quasi mathématique. En se référant à ce cadre, il était possible d'en déduire des lois politiques d'une manière presque mécanique et systématique. Cela ne signifiait pas un point d'arrêt mais plutôt une évolution vers un progrès politique.

En présentant ses principes aux membres du Congrès, Talleyrand avait un ordre de priorité en tête. Ce dernier reflétait bien son réalisme politique et illustre sa propre conclusion de ce qu'il était possible d'obtenir pour la France et ce, tout en étant conscient de l'ombre jetée par l'aventure napoléonienne. Talleyrand insistait sur le fait que le Congrès de Vienne devrait s'organiser sur la base des deux principes essentiels de Légitimité et d'Equilibre.

Le principe de Légitimité

Selon lui, en tant que représentant Français, ce principe de Légitimité - le vrai principe - avait pour fonction de protéger un ordre traditionnel qui était devenu l'équivalent d'un ordre « naturel ». L'idée de l'Equilibre consistait purement et simplement en un système mécanique et ne pouvait s'appliquer à l'Etat Européen tel quel. Ce fut la raison pour laquelle Talleyrand se fit l'avocat d'une nouvelle mise en forme.

La définition par Talleyrand de la future Balance Européenne est ancrée dans la balance des Puissances Européennes du 18^{ème} siècle combinée avec les faits de 1814. Il apparaît évident que la pentarchie (le système de cinq puissances) qui a permis aux cinq principaux protagonistes européens d'établir un équilibre militaire et politique entre eux n'était plus appropriée et devait être révisée. Talleyrand défendait cette notion en affirmant : « C'est une combinaison des droits, des intérêts et des rapports des puissances entre elles [...] ». C'était là, une nouvelle fois, le reflet de son « savoir-faire » politique. Il avait conscience que la mise en commun des intérêts nationaux était la voie royale pour servir l'intérêt commun.

Les leçons tirées de l'histoire démontraient que tout Equilibre Européen devait être basé sur les trois conditions suivantes : 1. Aucun pouvoir ne devait être habilité à dominer seul ou associé à une autre puissance. 2. L'indépendance nationale de chaque pouvoir devait être garantie. 3. La création et la mise en place d'un système international, viable de l'intérieur en Europe, devaient être établies pour éviter un état de bellicisme permanent.

Les deux premières conditions reflètent la conception prérévolutionnaire classique d'une balance des Puissances. Cependant, la troisième condition évoquée par Talleyrand est une innovation qui vise à organiser les relations internationales européennes. En proposant l'introduction d'un système international, Talleyrand était le précurseur de ce qui devrait devenir, ultérieurement, le Système des Congrès et du Concert Européen.

Le principe de Légitimité était celui que Talleyrand valorisait le plus. Ce principe restaurateur et monarchique avait pour vocation le rétablissement du pouvoir des monarques déchus de l'Europe. Ces derniers avaient perdu leur trône lors de la réorganisation napoléonienne et ne cessaient de réclamer leur restauration sur le plan personnel et national. Outre le fait de répondre à leur exigence de souveraineté traditionnelle, cette idée de légitimité garantissait de surcroît les frontières nationales territoriales. A ce double niveau, Talleyrand préconisait l'application du principe de légitimité en particulier pour les questions de la Saxe et de la Pologne ainsi que pour la réorganisation italienne. La première étape découlant directement de ce principe fut le droit légitime que, en tant que Ministre des Affaires Etrangères, il réclamait pour sa nation de participer au Congrès comme membre pleinement habilité de la Famille Européenne.

Afin d'accomplir ses objectifs, Talleyrand ne manqua pas l'opportunité de faire connaître sa vision et sa définition personnelle de ce que consistait le principe de Légitimité. A ses yeux, ce dernier était composé de deux principes subordonnés : le droit d'abdication du pouvoir et la négation de la revendication du pouvoir par la force. La souveraineté pouvait seulement être assumée dans le cas où un monarque abdiquait officiellement son droit au pouvoir, et ce, avec la reconnaissance des autres puissances. Talleyrand énonça

que son interprétation du principe de Légitimité était fermement soutenue et explicitée par la Loi des Nations (droit public) qu'il avait avancée en tant que mesure suprême de ce que le Congrès de Vienne pouvait décider et accomplir en toute légitimité. Au nom de cette loi internationale, toutes les revendications de pouvoir devaient être abandonnées et seules les décisions basées sur la loi des Nations (précédemment énoncées) pouvaient être adoptées.

Talleyrand avait instauré une nouvelle version du principe classique de Légitimité grâce à l'explication exhaustive qu'il en avait fournie. Il proclama le principe de Légitimité en tant que leitmotiv de la réorganisation voulue par le Congrès de Vienne. Ce faisant, Talleyrand combina l'idée de restauration avec celle de garantie internationale.

Cela était, sans aucun doute, une approche unique qui associait au moins trois pensées : 1. La possibilité d'utiliser la communauté des pouvoirs européens en tant que garant officiel des idées défendues ; 2. le lancement officiel de l'idée d'un droit des nations ; 3. une prise de conscience accrue pour la loi internationale.

Cette notion entendue de légitimité et ses implications dans les relations internationales servirent également la cause Française. Talleyrand avait l'intention d'utiliser le principe de légitimité en tant que protection du statut Français. Ce dernier pouvait non seulement servir d'argument contre les exigences potentielles des quatre pouvoirs alliés, mais également être utilisé comme distinction officielle entre l'Empire Napoléonien et la dynastie des Bourbons. Sur la base de cette légitimité, la France était habilitée à être impliquée dans les décisions prises sur la position européenne à Vienne. Dès son « entrée » officielle, Talleyrand fit savoir que la perspective française concernant les questions Allemandes et Italiennes reposait sur un raisonnement de pure légitimité.

Le principe d'Equilibre

Le principe de l'Equilibre visait essentiellement à mesurer et limiter les ambitions hégémoniques des autres Puissances Européennes. L'entendement que Talleyrand avait d'un système d'équilibre opérationnel résidait en plusieurs micro-systèmes de pouvoir. Cela s'avérait particulièrement nécessaire pour les Etats Germaniques et Italiens et représentait une priorité pour Talleyrand. A ses yeux, des relations européennes saines se définissaient de la façon suivante : Forces de résistance = Forces d'agression. Equation idéale s'il en est, car la résistance minimale du plus petit des états équivaldrait en théorie à l'agression maximale du plus puissant des états.

A l'époque prérévolutionnaire, cette structure aurait pu fonctionner si un groupe de trois pouvoirs avait eu la même force militaire que les deux autres pouvoirs impliqués. Dans le raisonnement de Talleyrand, le paysage politique de 1814 ne pouvait se passer du recours à l'instrument diplomatique en tant que forme de négociation et ce, afin de sauvegarder le principe de modération et d'établir un système équilibré pour préserver la paix en Europe.

La marge de manœuvre réduite de la France à Vienne nécessitait une stratégie élaborée et des tactiques particulières. C'est la façon dont il faut percevoir la déclaration d'un principe de modération. Talleyrand désigna la modération comme le principe majeur de son action diplomatique. L'abstention d'une politique française publiquement déclarée était, bien sûr, purement tactique car, après la signature du premier Traité de Paix de Paris, il n'y avait aucune autre option pour la France. Talleyrand avait à l'esprit le désir d'obliger les autres pouvoirs à adopter l'idée de la modération à chaque fois que les intérêts français étaient en péril. Finalement, ce principe de modération pouvait être utilisé en tant qu'argument contre les revendications territoriales des autres nations.

Deuxième Partie : La mise en oeuvre des principes

Le Premier Traité de Paris (1814) stipulait que les affaires européennes devaient être négociées lors d'un Congrès. Une référence historique aux traités de Westphalie était sous-entendue. L'idée d'une Constitution Européenne attirait la majorité des Européens. Cela remplaçait également le combat victorieux contre Napoléon dans une perspective plus idéaliste. La victoire au nom d'un équilibre européen à recréer et en tant que manifestation de cet esprit, donna à l'alliance de Chaumont, rétrospectivement, une mission d'une nature quasi spirituelle. Cela devint un cadeau diplomatique pour l'envoyé français au Congrès de Vienne. Le seul à prôner l'idée de « morale pour la morale » était Talleyrand qui s'en servait pour mettre en valeur sa conception européenne et contrecarrer les tentatives éventuelles des autres pouvoirs pour accéder à une part plus importante du territoire. L'attitude Française était compréhensible lorsque l'on prend en compte le fait que les limites de la France étaient arrêtées par le Premier Traité de Paris.

Les Puissances alliées avaient un projet très concret pour le Congrès à venir. La priorité de ce projet était leur intention de se « partager le butin », de négocier la réimplantation européenne et, bien sûr, de n'autoriser aucune intrusion française. Les puissances alliées étaient convaincues que gérer leurs propres affaires serait chose aisée. Elles étaient persuadées qu'elles avaient protégé leurs intérêts en signant le premier Article Secret du Traité qui confirmait le droit exclusif des anciens alliés de décider de toutes les questions territoriales entre eux. Talleyrand interpréta ce fait en tant que permission d'être présent au Congrès sans droit officiel en ce qui concernait la réorganisation européenne. Malgré la signature du Traité de Paix, la France n'était pas encore reconnue comme pouvoir européen de plein droit. De toute évidence, les pouvoirs alliés n'avaient pas compté ni sur la persévérance ni l'expérience de terrain du délégué français, Talleyrand, qui était déterminé à accéder à la réunion du Congrès. Les Alliés de Chaumont avaient également sous-estimé le désaccord qui régnait entre eux. Celui-ci remontait invariablement à la surface lorsqu'aucun ennemi commun ne les contraignait à limiter leurs intérêts nationaux égoïstes ni à conserver leur unité intacte. Un développement que Talleyrand avait bien évidemment prévu et qu'il exploita avec grand plaisir au profit de la France .

Dans ses Instructions, Talleyrand avait déterminé les deux thèmes principaux à débattre pour les intérêts français à Vienne. En premier lieu, il souhaitait s'attacher à la question du trône de Saxe – comment préserver le roi en place – et, en second lieu, il désirait aborder la réorganisation de la péninsule italienne. Le sujet de la Saxe était le plus important pour Talleyrand dans la mesure où il reflétait l'engagement des anciens alliés au principe de légitimité et était interdépendant de l'influence de la Prusse dans les Etats Germaniques. Les deux pouvoirs concernés, la Prusse et la Russie, avaient lié la question saxonne à un partage futur de la Pologne qui, au bout du compte, impliqua les trois Puissances, Anglaise, Autrichienne et Française au sein d'une alliance secrète et mit en péril de tels projets hégémoniques. La polarisation qui en résulta servit la finalité française d'obtenir une invitation officielle de participer à la négociation du Congrès et à long terme, de diviser les alliés de façon irrémédiable. Afin de renforcer leurs propres positions, l'Autriche et le Royaume Britannique se devaient de mettre fin à l'isolement de la délégation française dans la capitale autrichienne.

Le double problème de la Saxe et de la Pologne

Le double problème de la Saxe et de la Pologne était au premier plan des préoccupations de Talleyrand. Il l'estimait crucial pour la sécurité de son pays. Le fait d'avoir redessiné les frontières Européennes par le biais du Congrès pouvait avoir un impact sur la position de la France au sein de l'Europe et pouvait également générer de graves problèmes pour maintenir la sécurité extérieure de la France. Talleyrand s'éleva véhémentement contre la requête russe de s'approprier le royaume polonais. Il avait peur qu'un empire russe constitué de la sorte ne soit une menace externe à la stabilité européenne. En prenant en compte tous les aspects de la création d'un équilibre européen tant désiré, Talleyrand ne pouvait s'empêcher de juger la vision du Tsar russe comme étant extrêmement dangereuse.

Le maintien de la doctrine de l'équilibre était la stratégie que le Ministre des Affaires Etrangères avait utilisée pour contrarier l'élargissement de la sphère d'influence russe en Europe. Talleyrand était également opposé à la revendication russe de s'agrandir. L'incorporation de la Pologne aurait signifié une compensation pour la Prusse à l'intérieur de l'Allemagne – sous forme de la Saxe – puis aurait renforcé le droit autrichien à une part plus importante du territoire italien.

En évoquant le principe de légitimité dirigé contre l'idée de dépouiller le Roi de Saxe de son royaume et en s'opposant également au rattachement de la Pologne à l'Empire russe au nom du principe de l'équilibre, Talleyrand utilisa ses deux instruments majeurs de la diplomatie française. La rhétorique française servit à

merveille les objectifs diplomatiques. Cela fut renforcé par le fait que le représentant Britannique Castlereagh et le Chancelier Autrichien Metternich en étaient venus à se méfier de la conduite du Tsar russe et de son ami le Roi de Prusse qui avait débouché sur l'effet inverse nécessaire à leur politique. Alors que Talleyrand insistait pour que le débat Saxon et Polonais soit négocié séparément, les dirigeants russes et prussiens avaient délibérément fusionné et initié, par là même, une première impasse dangereuse dans les négociations du Congrès. Les Autrichiens et les Britanniques s'inquiétaient également des ambitions hégémoniques du Tsar Alexandre, par rapport à la Pologne et ne se souciaient guère du devenir du Roi de Saxe. Les gouvernement Autrichien et Britannique étaient plus enclins à entendre des arguments en faveur d'une balance d'équilibre au sein de l'Europe plutôt que de soutenir la cause d'un roi germanique d'importance mineure qui avait eu, de surcroît, le mauvais goût de rester loyal à Napoléon trop longtemps. La tâche principale de Talleyrand se résumait donc à les convaincre de l'illégitimité de leur intention en ce qui concernait la Saxe et de leur faire prendre conscience de l'impact possible que leur indifférence envers la doctrine de la légitimité pouvait générer. En agissant de la sorte, le représentant Français mettait en avant les intérêts de sa nation en tant qu'allié potentiel incontournable du Congrès de Vienne.

Au bout du compte, ce fut Talleyrand, un expert en l'art d'orchestrer de façon confidentielle, des conversations privées lors des nombreux événements sociaux du Congrès, qui aida à trouver la solution à la question Saxo-Polonaise et ce, en étroite collaboration avec Castlereagh et Metternich. La Pologne était divisée à nouveau et le roi de Saxe récupéra une partie de son territoire. Le fait que la totalité de la Saxe ne soit pas devenue une province Prusse fut célébré en tant que succès français et attribué à Talleyrand. Son acharnement à faire respecter le principe de légitimité fut payant. Un désavantage majeur en découla: l'équilibre nouvellement instauré à l'intérieur des Etats Germaniques stipulait que les provinces du Rhin Prussiennes soient établies juste à côté de la frontière franco-allemande. Cet état de fait contribua directement à l'émergence de l'empire Germano Prussien et constitua une grave menace pour la France. Dans le cas du problème Saxon, Talleyrand avait sacrifié la doctrine de l'équilibre à la doctrine de la légitimité.

Avec le recul, il est difficile d'évaluer si cela avait été décidé sans prendre en compte les implications à long terme sur les plans géographique et politique. Talleyrand s'est-il laissé séduire par l'impulsion du moment historique en souhaitant conserver la doctrine qui avait réinstauré les Bourbons sur le trône Français? Au Congrès de Vienne, Talleyrand considérait la rupture réussie avec l'Alliance de Chaumont en tant que succès dont il était particulièrement fier. L'Alliance Secrète du 3 Janvier 1815 avait, en effet, rétabli la France en tant que partenaire reconnu au sein de l'Europe. Cela avait ouvert la voie au représentant Français pour être entendu dans pratiquement toutes les autres décisions du Congrès devant être prises.

Une nouvelle structure du Système Européen du pouvoir fut le résultat direct de l'impasse dans laquelle ce Congrès s'était engagé lors des discussions concernant le sort de la Saxe et de la Pologne vers la fin de l'automne 1814. Allié à l'Autriche et la Grande-Bretagne, Talleyrand put alors concentrer son attention sur les questions Italiennes qui étaient au programme du printemps 1815.

Les questions italiennes

Les nombreuses questions italiennes prêtes à être négociées permirent à la délégation Française à Vienne de mettre en place une approche toute différente. Le premier Traité de Paris limitait la portée de l'action française en ce qui concernait l'intrusion dans les réorganisations territoriales à Vienne ; le Premier Article Secret excluait la France. Contrairement à ce qui avait déjà été décidé au sujet de la structure des Etats Germaniques, les Alliés n'étaient pas entrés dans les détails en ce qui concernait la réorganisation italienne. Grâce à ses habiles manœuvres dans la question Saxo-Polonaise, Talleyrand était devenu un partenaire officiel et pouvait ainsi prendre part aux délibérations ayant trait aux Etats Italiens. Tirant parti des doctrines de la loi internationale pour soutenir sa stratégie, le but principal de Talleyrand était de restaurer la dynastie des Bourbons de façon à augmenter la sphère d'influence française en Italie. Au bout du compte, cette stratégie engendra une dualité entre la France et l'Autriche car les deux nations avaient des prétentions dynastiques en Italie. En conséquence, chacune visait, avant tout, à renforcer ses propres intérêts. Les débats principaux tournaient autour du sort de la Toscane, de la Sardaigne, des Deux-Siciles et du successeur royal sur le trône napolitain toujours occupé par le napoléonien Murat. Les deux nations ne tombèrent d'accord que sur un point: l'éradication totale de toute notion d'indépendance ou d'unité. Le principe de l'équilibre si cher à Talleyrand appliqué à la réorganisation italienne soutenait l'idée communément partagée d'une Italie composée de plusieurs petites principautés différentes, à savoir, une fédération d'Etats Italiens divisés. Le principe de légitimité nécessitait la restauration du statu quo prérévolutionnaire. Dans l'interprétation de Talleyrand, cela impliquait avant tout le rétablissement de la dynastie des Bourbons au centre et au sud de l'Italie. Le Ministre des Affaires Etrangères français, en faveur

de cette restauration, désirait allier cet objectif-là avec la création d'un équilibre viable pour le système Italien. Derrière cette idée, se trouvait le désir non dissimulé de la France d'augmenter son influence de façon à limiter la traditionnelle domination Autrichienne, si possible, même dans le nord et le nord-est de la péninsule Italienne.

Les Autrichiens insistèrent sur leur droit de rétablir un système de domination hégémonique et d'augmenter leur emprise vers les territoires italiens du sud. Le fait d'avoir permis au beau-frère et ancien général de Napoléon, Joachim Murat, de rester sur le trône de Naples avait soutenu les projets italiens de Metternich sur le plan stratégique et privé. A cause de cela, Talleyrand se débattant toujours désespérément avec le principe de légitimité, avait eu des difficultés à convaincre le chancelier Autrichien d'adopter ce dernier. La Grande-Bretagne, fort peu enchantée par la perspective de soutenir Murat à Naples, envisageait pour la péninsule Italienne le renforcement de l'influence autrichienne. Les Prussiens auraient pu échanger la consolidation des intérêts de leur rival plus loin au sud de l'Europe au profit de leur suprématie politique dans les Etats Germaniques. La Russie, quant à elle, s'était désintéressée des questions italiennes et percevait tous les débats en cours seulement sous l'aspect de son propre intérêt pour la Pologne.

L'interprétation par les anciens alliés de la doctrine de l'équilibre ne correspondait absolument pas à celle de Talleyrand et était principalement motivée par l'idée d'une restauration Autrichienne au pouvoir. Un pouvoir équipé par le mandat déclaré de contrer toute ambition Italienne de devenir un corps politique indépendant. Metternich le déclara de la façon suivante « l'Italie n'étant point destinée à former un corps politique proprement dit, ne présente qu'une réunion d'états indépendants compris sous la même dénomination géographique » .

Au bout du compte, la France réussit à influencer suffisamment la reconstruction Italienne de façon à assurer un certain équilibre des Etats sur la péninsule. Cette balance des pouvoirs consistait en un partage quasi équivalent des territoires entre la dynastie des Bourbons et la dynastie des Habsbourg: la France royale et l'Autriche impériale. Par cette voie-là, les deux nations se voyaient garantir leur sphère d'influence respective. Talleyrand n'avait pas réussi à établir un comité chargé uniquement des questions Italiennes. En ce qui concernait le Royaume Lombard-Vénitien, il devait accepter, que ce point ait déjà été déterminé par le Traité de Paris, en 1814. L'hégémonie Autrichienne avait été privilégiée. En tant que précaution, le même traité avait stipulé que toute décision territoriale serait prise par les quatre puissances victorieuses.

Ainsi, pour l'envoyé français, la réorganisation Italienne pouvait uniquement être conduite via les sphères des intérêts familiaux et politiques. Cette démarche mit à l'épreuve l'accord tout nouvellement conclu entre Metternich et Talleyrand. Quasiment toutes les décisions relatives à la question italienne furent placées sous le signe d'une forte compétition entre les deux hommes d'état. Talleyrand ne pouvait pas se permettre de prendre le risque de s'aliéner le chancelier autrichien avec qui il partageait la vision d'un système Européen des grandes puissances pacifique et durable. En dépit d'une action limitée, Talleyrand était parvenu à appliquer avec brio ses principes à quatre questions concernant l'Italie. Le Royaume de Sardaigne-Piémont, considéré par les autres pouvoirs comme une frontière fortifiée entre la France et l'Italie, était toujours sous le règne de la dynastie des Bourbons. Du point de vue Français, cela pouvait être perçu comme une fortification occidentale contre l'influence autrichienne au Nord de l'Italie. Les principautés Toscane et Lombardo Vénitienne sous domination Habsbourg étaient deux états de fait déplorablement. Néanmoins, Talleyrand ne prit pas d'action trop radicale contre cette présomption autrichienne parce que la restitution des Etats Pontificaux répondait aux exigences d'équilibre des pouvoirs au centre de la péninsule Italienne. Pour la « Très Majesté Chrétienne», cette attitude était motivée par la piété. Pour Talleyrand, cela était simplement une occasion d'appliquer sa doctrine de la légitimité.

La question centrale pour la France avait été de savoir si Murat, le beau-frère de Napoléon, serait en mesure de conserver son trône avec l'accord des autres puissances. Pour le Ministre des Affaires Etrangères, c'était là une préoccupation cruciale qui éclipsait toutes les autres. Premièrement, le principe de légitimité aurait été ridiculisé en ce qui concernait la restauration des Bourbons à Paris. Deuxièmement, l'équilibre parmi les Etats Italiens demandait un contrepoids sous la forme d'au moins une dynastie pro-Bourbon dans la partie Sud de la péninsule. Le combat diplomatique de Talleyrand contre le séjour de Murat à Naples était soutenu en secret par Metternich. Au final, ce fut Murat qui causa sa propre ruine en apportant son soutien à Napoléon pendant les Cent Jours.

L'équilibre que le Congrès parvint à établir en Italie se devait de satisfaire l'approbation Française sur tous les points. Trois des sept Etats Italiens concernés étaient passés sous le contrôle direct ou indirect de l'Autriche. Trois autres étaient en relation avec la dynastie des Bourbons. Avec les Etats Pontificaux réputés neutres, au milieu, une balance quasi parfaite avait été établie.

La réussite française au Congrès de Vienne, œuvre de Talleyrand

La réussite Française au Congrès de Vienne peut s'évaluer comme une reconnaissance internationale compensant les affres de l'impopulaire restauration à Paris. Grâce à la maîtrise stratégique de Talleyrand, la France réintégra la communauté des grandes puissances plus tôt que prévu. Même si les quatre nations victorieuses étaient d'accord sur le principe que tout Système Européen viable ne pouvait être atteint sans « la Grande Nation », elles auraient dû faire preuve de plus de résistance quant à l'intrusion délibérée du représentant Français dans les activités du Congrès. En 1814, la position des anciens alliés était forte. Néanmoins, l'avidité nationale et les ambitions hégémoniques remontaient vite à la surface dès que la coalition établie en temps de guerre n'avait plus de raison d'être. On peut se demander si les anciens alliés n'auraient pas davantage freiné l'avance de la délégation Française, si elle n'avait été dirigée par un des diplomates les plus habiles d'Europe.

La réussite française peut également s'attribuer à un timing favorable : le réseau de protection complexe instauré en 1815 par les puissances aurait efficacement bloqué le retour officiel de la France au sein de l'Europe s'il avait été mis en place un an auparavant. Même le système de sécurité né du Second Traité de Paris fut contrecarré par le fait que la France était invitée à signer la Convention du Congrès de Vienne en tant que partenaire reconnu.

La performance de Talleyrand avait sérieusement mis en doute le droit exclusif du pouvoir décisionnel concernant l'avenir de la France et de l'Europe. Talleyrand réussit brillamment dans sa tentative de déclarer le futur de l'Europe comme une tâche commune qui nécessitait la coopération française. Grâce à la rhétorique de Talleyrand au sujet du rôle du Droit International, le Congrès fut élevé au stade d'institution quasi supranaturelle. Il s'agissait d'une autorité responsable du bonheur et de l'avenir enfin pacifique du Peuple Européen. D'un point de vue purement diplomatique et stratégique, c'était la méthode apte à garantir à la France le droit de participation dans la prise de décision concernant le futur de l'Europe.

Avec le recul, l'insistance de Talleyrand à appliquer les doctrines de Droit Public, de Légitimité et d'Equilibre en tant que base de toutes les décisions prises par les puissances, glorifia le nom de l'Europe et contribua à donner une nouvelle identité au continent déchiré par la guerre. Dans ce sens, Talleyrand, avait joué un rôle primordial pour lancer l'idée d'une institution internationale en charge des questions Européennes. Cela avait été la naissance historique d'un système de Congrès connu en tant que « Concert Européen » tout au long du XIXe siècle.

Il est probable qu'un tel chef-d'œuvre de diplomatie n'avait jamais été réalisé précédemment. Cela fut une première lorsque Talleyrand représenta les intérêts de la France vaincue au Congrès de Vienne. Bien qu'issu d'une position de faiblesse relative, il parvint, non seulement à rétablir la crédibilité Française, mais également à consolider le statut de la France en tant qu'acteur principal. L'apparition de Talleyrand dans la capitale Autrichienne en 1814-1815 fut l'expression de décennies d'art diplomatique dans un contexte particulièrement difficile du point de vue historique.

Afin d'assurer le succès de son pays, le Ministre des Affaires Etrangères usa de toutes les manœuvres tactiques possibles, mettant à profit l'éventail d'outils diplomatiques et de relations sociales existant. L'Ambassade de France était réputée pour la meilleure cuisine ainsi que la plus belle des hôtesse qui soit : la nièce de Talleyrand, Dorothée de Périgord, née Princesse de Courlande. Cette dernière, de part sa naissance, appartenait à l'une des familles les plus illustres d'Europe. Elle excellait dans l'organisation de dîners somptueux et de réceptions exceptionnelles auxquelles tout ambitieux souhaitait être convié.

Talleyrand avait recours à tous les moyens possibles pour s'assurer que toute structure liée à l'ordre Européen ne serait jamais aux dépens de la France. Il devait prendre en compte le fait que tout engagement Européen à long terme se devait d'inclure son pays. C'était son postulat de base qui le motiva à faire intégrer sa patrie le plus rapidement que possible au sein de la Famille Européenne. Une fois admis aux négociations du Congrès, la tâche principale de Talleyrand, consista à faire adopter par l'Alliance de Chaumont les principes qu'il considérait d'une importance capitale pour l'équilibre des forces Européennes.

En conclusion, nous pouvons constater que le grand Européen et patriote qu'était Talleyrand n'a jamais été considéré comme tel par la majorité des historiens français. Il est intéressant de remarquer que cela ne fut pas le cas des historiens d'origine étrangère. Pourquoi donc ? L'explication la plus complète se trouve dans la relation problématique entre Talleyrand et Napoléon. Talleyrand en tant qu'homme et politicien semble ne jamais avoir été exonéré de sa trahison présumée d'Erfurt. Les tactiques utilisées dans les négociations avec les Alliés, au printemps 1814, ainsi que l'abandon des Frontières Naturelles de la France lors du Premier Traité de Paris lui ont toujours été reprochés. Le fait que Talleyrand fut en mesure d'exercer ses

fonctions, avec succès, sous tous les régimes depuis la Révolution Française est fréquemment mis en exergue pour dépeindre son caractère : « Ses apologistes ont tort d'attribuer cette apparente versatilité aux conditions changeantes du service de la nation. » Le mot-clef ici est : « La Nation ». Talleyrand avait été tout d'abord un patriote Français et ensuite un citoyen Européen convaincu.

Evaluer sa carrière en fonction de ces critères permet à un portrait différent de voir le jour. Un portrait qui rend apparent le fait que Talleyrand avait toujours proposé sa démission (ou provoqué lui-même une démission) quand il considérait que le gouvernement en place était préjudiciable pour la France et l'Europe. La remarque que Talleyrand avait consignée dans ses Mémoires semble s'avérer exacte et confirmer ce fait : le diplomate avait toujours été fidèle à son propre credo politique et à ses principes. Il ne pouvait être qu'au service d'un gouvernement qui agissait au nom de, ainsi que pour le bien conjugué de la France et de l'Europe.